

ENLÈVEMENTS, VIOLS ET MEURTRES D'ENFANTS EN ALGÉRIE

La peine de mort parfaitement envisageable

P3

JOURNÉE DE GRÈVE À L'APPEL DE L'UNPEF

Un taux de suivi mitigé

P3

EMIRATS ARABES UNIS

Suspension des visas pour 13 pays, dont l'Algérie

P3

INFLATION

Taux annuel moyen de 2,2% à fin octobre 2020

P3



TAHAR DJOUAMBI (DG DES SERVICES À LA SONELGAZ)

"Nous passons à l'action du recouvrement des créances"

Le Directeur Général des travaux et des services à la Sonelgaz, Tahar Djouambi, a révélé hier que la Sonelgaz est au « bord de l'asphyxie financière ». Les créances impayées de ses clients sont ; a-t-il dit « en augmentation constante, depuis le début de la crise sanitaire, et avoisinent actuellement les 180 milliards de dinars. » Intervenant à l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, Tahar Djouambi a expliqué que « si cette situation dure dans le temps, ce montant peut causer un sérieux déséquilibre sur la balance de l'entreprise. « Il est indispensable d'essayer de récupérer une bonne partie de ces créances le plus vite possible », suggère-t-il. Concernant les clients ordinaires, que nous n'avons pas sollicités pour les paiements depuis le début de la pandémie, M. Djouambi affirme qu'un ensemble de mesures de facilitation et différents modes de paiement a été mis en place.

P2

ENLÈVEMENTS, VIOLS ET MEURTRES D'ENFANTS EN ALGÉRIE

La peine de mort parfaitement envisageable

Le ministre de la Justice Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, a présenté, hier, le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement devant les membres du Conseil de la Nation. Zeghmati a expliqué que le projet de loi vise à « adapter la législation nationale au développement du crime sous toutes ses formes ». « Le projet de loi vise à durcir les peines contre les kidnappeurs allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale, et ce dépend de la gravité du crime commis et ses répercussions, en plus d'une amende allant jusqu'à 2 millions Da », a-t-il indiqué. Pour le ministre, ce « phénomène étranger » à notre société et « contraire à nos valeurs », figurent parmi les crimes les plus dangereux auxquels fait face le monde d'aujourd'hui.

P3

Régions

MOSTAGANEM

Réception prochaine du nouveau siège de la radio locale

P8

MÉDÉA

Neuf nouvelles communes "bientôt" alimentées à partir du barrage de "Koudiate Acerdoune"

P9

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

1025 nouveaux cas, 642 guérisons et 20 décès

P3

PRISONS

30 cas de coronavirus recensés depuis le début de la deuxième vague

P24

JUSTICE

L'ancien ministre Abdelakder Ouali placé en détention provisoire

P3

Sport

FOOTBALL / LIGUE 1

La JSK réclame ses droits TV de la saison écoulée

P13



TAHAR DJOUAMBI
(DG DES SERVICES
À LA SONELGAZ)

**«Nous passons
à l'action du
recouvrement
des créances»**

Le Directeur Général des travaux et des services à la Sonelgaz, Tahar Djouambi, a révélé hier que la Sonelgaz est au « bord de l'asphyxie financière ». Les créances impayées de ses clients sont, a-t-il dit « en augmentation constante, depuis le début de la crise sanitaire, et avoisinent actuellement les 180 milliards de dinars. »

Intervenant à l'émission « L'Invité de la rédaction » de la chaîne 3 de la Radio algérienne, Tahar Djouambi a expliqué que « si cette situation dure dans le temps, ce montant peut causer un sérieux déséquilibre sur la balance de l'entreprise. « Il est indispensable d'essayer de récupérer une bonne partie de ces créances le plus vite possible », suggère-t-il. Concernant les clients ordinaires que nous n'avons pas sollicités pour les paiements depuis le début de la pandémie, M. Djouambi affirme qu'un ensemble de mesures de facilitation et différents modes de paiement a été mis en place. Il affirme que ses services vont intervenir par niveau de créances et par abonné. « Nos systèmes peuvent nous donner la situation par volume de factures impayées par client », dit-il, et à la base de ces informations, un échéancier va être instauré pour ceux qui ne sont pas en mesure de payer leurs factures, explique-t-il.

Le Directeur Général des travaux et des services à la Sonelgaz met en garde les abonnés contre le non-respect de l'échéancier de paiement parce que, dans ce cas, la Sonelgaz sera obligée de passer à la coupe. Parmi les actions que l'entreprise a entamées pour surmonter cette difficulté, il met en avant la reprise d'activité de recouvrement après plusieurs mois d'arrêt et de non coupures, à cause de la situation sanitaire que traverse le pays. Un plan a été mis en place par l'entreprise pour récupérer les créances, dit-il, notamment auprès des industriels et des établissements publics. « On a commencé par les administrations. C'est une question de temps, le paiement prendra quelque jours, mais ça va se régler », ajoute-t-il. Pour ce qui est des clients tertiaires, les commerçants et la petite industrie, l'invité affirme que « la Sonelgaz a lancé un plan de communication » et « aujourd'hui on va passer à l'action ». Il fait savoir, à ce propos, qu'au niveau des administrations l'entreprise a entamé les coupures et ça sera la même chose pour les tertiaires qui refuseraient de coopérer pour l'élaboration d'un échéancier de paiement.

R.N

RÉUNION DE DJERAD AVEC LES WALIS

La situation sanitaire et l'approvisionnement en eau potable au menu

L'évaluation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du coronavirus (Covid-19) et les dispositifs particuliers et opérationnels à mettre en œuvre pour l'approvisionnement en eau potable ont été au menu d'une réunion présidée mardi par le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad, avec les walis.



Ont pris part à cette réunion, tenue par visioconférence, les ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de l'Éducation nationale, de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, de l'Agriculture et du Développement rural ainsi que le ministre des Ressources en eau, indique un communiqué des services du Premier ministre.

Cette réunion a été consacrée en premier lieu à l'évaluation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du coronavirus ainsi que les dispositions à prendre, notamment pour renforcer les capacités au niveau des établissements hospitaliers en matière de lits d'hospitalisation et de réanimation", précise la même source.

Dans le même cadre, "la situation sanitaire au niveau des établissements scolaires a été examinée avec la présentation du dispositif de suivi spécifique mis en place par le secteur de l'éducation nationale au niveau central et local et l'évaluation des besoins en matière de moyens supplémentaires de prévention, de protection et de désinfection". En second lieu, la réunion a examiné "les dispositifs particuliers et opérationnels à mettre en œuvre par les walis, en coordination avec les secteurs concernés, pour la sécurisation de l'approvisionnement de la population en eau potable afin de pal-

lier au déficit pluviométrique suite à la vague de sécheresse que traverse notre pays", ajoute le communiqué. Quant au volet consacré au système de prévention contre les inondations, "un état des lieux a été présenté ainsi que sur les actions à mener dans l'immédiat durant la saison automnale et hivernale". A la fin de la réunion, le Premier ministre a instruit les walis à l'effet d'"accroître le degré de vigilance face à la récente recrudescence de l'épidémie du Covid-19, tout en axant les efforts sur l'amélioration de la prise en charge de l'hospitalisation des patients".

Le Premier ministre a chargé aussi les walis de "veiller à la mobilisation de brigades de contrôle composées notamment des inspecteurs du corps de l'éducation nationale et des personnels de la santé scolaire pour effectuer un contrôle permanent et rigoureux de l'application du protocole sanitaire dans chaque établissement scolaire et de veiller à la répartition équitable et continue en moyens de prévention et de protection au niveau de ces établissements". En outre, M. Djerad a demandé aux walis d'"impliquer les associations de parents d'élèves dans le dispositif de suivi de la situation sanitaire au niveau des écoles, des collèges et des lycées afin de les mobiliser davantage dans les efforts de sensibilisation et de communication

sur l'importance du respect des mesures préventives contre la propagation de l'épidémie en vue d'améliorer".

Sur un autre plan, le Premier ministre a chargé les walis d'"entreprendre toutes les actions nécessaires en vue d'améliorer l'approvisionnement du citoyen en eau potable aussi bien au niveau des villes que dans les zones d'ombre". Aussi, il les a instruit d'"examiner avec diligence les demandes introduites pour le forage de puits notamment pour l'agriculture".

Par ailleurs, le Premier ministre a insisté sur la nécessité de "renforcer les actions de proximité et le contact des autorités locales ainsi que les responsables de services déconcentrés de l'Etat avec les citoyens pour être à leur écoute et prendre en charge leurs préoccupations". De même qu'il a demandé à "assurer une meilleure coordination entre les différents services de l'Etat au plan central et local dans la gestion des dossiers qui ont un impact direct sur la vie des citoyens". Enfin, le Premier ministre a souligné l'importance de "poursuivre les actions de communication et sensibilisation en direction des citoyens, particulièrement autour du respect des protocoles sanitaires et des mesures de prévention et de protection".

R.N

CONSTRUCTION DE VÉHICULES-CONCESSIONNAIRES

Un mandat de 3 ans pour les membres des commissions de recours

Les membres des commissions de recours relatives à l'activité de construction de véhicules et celle de concessionnaires de véhicules neufs ont été désignés pour un mandat de trois ans, en vertu de deux arrêtés ministériels publiés au Journal officiel n°68.

Il s'agit en premier de l'arrêté, signé le 9 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de construction de véhicules.

Cette désignation vient en application des dispositions de l'article 21 du décret exécutif du 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construc-

tion de véhicules, à la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de construction de véhicules, pour un mandat de trois années.

Selon le texte, les membres désignés représentent trois ministères, à savoir, l'Industrie, les Finances, le Commerce et enfin représentant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie.

Signé également le 9 novembre, le second arrêté porte sur la désignation des membres de la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, et ce en application des dispositions de l'article 44 du décret exécutif d'août 2020 fixant les conditions et les moda-

lités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, à la commission de recours relative au dispositif de concessionnaires de véhicules neufs, pour un mandat également de trois années.

Cette nouvelle commission est composée de cinq membres, dont trois représentent les ministères de l'Industrie, des Finances et du Commerce.

Un représentant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, et une représentante du Conseil national de la concurrence sont également membres de la Commission. Selon l'article 44 de décret exécutif de mois d'août dernier, le mandat des membres de la commission de recours, cesse, automatique-

ment, avec la cessation de leurs fonctions, au sein de la structure au titre de laquelle ils ont été désignés.

Les deux commissions fixent leur règlement intérieur et déterminent leur fonctionnement et les modalités de leur saisine dès leurs premières réunions. Ce règlement intérieur est approuvé par le ministre de l'Industrie. Chaque commission se prononce sur les recours introduits dans un délai maximal de 30 jours, à compter de la date de réception du recours par la commission, qui sera soumis au ministre de l'Industrie pour statuer en conséquence et notifier à l'opérateur la décision définitive.

R.N

ENLÈVEMENTS, VIOLS ET MEURTRES D'ENFANTS EN ALGÉRIE

La peine de mort parfaitement envisageable

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, a présenté, hier, le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement devant les membres du Conseil de la Nation. Zeghmati a expliqué que le projet de loi vise à « adapter la législation nationale au développement du crime sous toutes ses formes ».



Le projet de loi vise à durcir les peines contre les kidnappers allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale, et ce dépend de la gravité du crime commis et ses répercussions, en plus d'une amende allant jusqu'à 2 millions Da », a-t-il indiqué. Pour le ministre, ce « phénomène étranger » à notre société et « contraire à nos valeurs », figurent parmi les crimes les plus dangereux auxquels fait face le monde aujourd'hui. « Le projet de loi, qui comprend 54 articles, précise les circonstances aggravantes qui sont liées à la qualité de l'auteur ou de la victime » ainsi que les excuses absolutoires et les circonstances atténuantes induisant une suppression ou l'allègement de la peine, s'il est mis fin délibérément à l'enlèvement ; c'est ce qui a fait savoir le ministre, poursuivant que « cela protégera la victime et encouragera l'auteur du crime à y renoncer ». Concernant les peines durcies que prévoit le projet de loi, le premier responsable du secteur de la justice a souligné que « l'ensemble des peines

énoncées sont à caractère pénal ». Dans le cas de l'enlèvement d'enfant, le législateur a « prévu deux peines : la perpétuité ou la peine capitale ». Le même texte de loi prévoit la possibilité pour le Parquet général de déclencher systématiquement l'action publique même en l'absence de plainte. « Les associations et les organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront porter plainte devant les juridictions et se constituer partie civile avec demande de réparation », ajoute Zeghmati. Le projet de loi consacre un chapitre à la protection des victimes d'enlèvement, prévoyant leur prise en charge sanitaire et socio-psychologique et la facilitation de leur accès à la justice. Concernant l'aspect préventif, le texte prévoit la mise en place par l'Etat d'une stratégie nationale et de stratégies locales pour prévenir les crimes d'enlèvement, lesquelles sont élaborées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile. Il est à rappeler que de nom-

breuses affaires d'enlèvement d'enfants ont été enregistrées depuis le début de l'année. La plus récente est celle de la jeune Chaïma âgée de 19 ans. Cette dernière a été kidnappée, violée, torturée puis brûlée vive par son bourreau, d'où son corps a été retrouvé dans une station-service abandonnée à l'entrée de la commune de Ténia à Boumerdes. Il s'agit, également, des deux sœurs Shahinaz (14 ans) et Aya (13 ans), de la commune de Khrasia. La famille des deux filles est restée des jours durant sans nouvelles, avant de les retrouver. Une autre disparition concerne l'enfant Anas âgé de 14 ans. Ce dernier a été retrouvé par un agriculteur, qui l'a conduit jusqu'aux services de la Gendarmerie nationale. Ce crime a, d'autre part, été précédé par d'autres cas de disparitions, dont certains ont été retrouvés, alors que la recherche des autres se poursuit, à l'instar de l'enfant Haitham Demagh El-Atrous, de la wilaya de Skikda, qui a quitté son domicile et ne jamais revenir.

Assia Mekhennef

Brèves

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

1025 nouveaux cas, 642 guérisons et 20 décès

Mille vingt-cinq (1025) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 642 guérisons et 20 décès ont été enregistrés en Algérie, a annoncé hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 78.025 dont 1025 nouveaux cas, soit 2,3 cas pour 100.000 habitants, celui des décès à 2329 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 50.712, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 12 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 09 cas, 11 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 25 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 43 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

R.N

JUSTICE

L'ancien ministre Abdelakder Ouali placé en détention provisoire

Le tribunal de Sidi M'hamed a décidé hier 25 novembre de placer l'ancien ministre et député, Abdelakder Ouali, en détention provisoire. Abdelakder Ouali est poursuivi pour transfert illicite de fonds à l'étranger et faits de corruption. Une accusation qu'il avait niée en bloc devant les députés. Abdelakder Ouali a accepté le 20 octobre dernier de renoncer à son immunité parlementaire après avoir refusé de le faire dans un premier temps. Les députés avaient rejeté la demande, votant, en majorité, contre la levée de l'immunité de M. Ouali en mars dernier. Le ministre de la Justice a envoyé par la suite une demande de levée de l'immunité parlementaire de Mohcine Belabbas et de Abdelakder Ouali à l'Assemblée populaire nationale (APN).

EMIRATS ARABES UNIS

Suspension des visas pour 13 pays, dont l'Algérie

Les Emirats Arabes Unis ont suspendu la délivrance de visas aux citoyens de 13 pays, dont l'Algérie et la Tunisie, rapporte Reuters. Les demandes de visas de travail ou de visiteurs effectuées par les citoyens qui se trouvent en dehors des Emirats et dans l'un de ces 13 pays ont également été suspendues jusqu'à nouvel ordre. La décision des autorités émiraties, dont Reuters détient une copie, évoque une circulaire sur l'immigration entrée en vigueur le 18 novembre dernier. Il s'agit des ressortissants d'Afghanistan, Libye, Yémen, Kenya, Iraq, Iran, Liban, Syrie, Somalie, Pakistan, Turquie, Tunisie et l'Algérie. Reuters affirme que la suspension de la délivrance de visas pour le Pakistan et l'Afghanistan est motivée par des raisons sécuritaires. Cette décision intervient alors que les frontières terrestres, maritimes et aériennes de l'Algérie sont fermées depuis mars, au début de l'épidémie de coronavirus dans le pays. Des vols spéciaux ont été opérés pour le transport de citoyens algériens ayant obtenu des visas d'études ou de travail vers d'autres pays.

R.N

JOURNÉE DE GRÈVE À L'APPEL DE L'UNPEF

Un taux de suivi mitigé

De nombreux enseignants ont observé, hier, une journée de grève dans des établissements scolaires, dans les trois paliers, suite à l'appel du syndicat l'Union nationale du personnel de l'éducation (UNPEF). C'est une journée de protestation contre « la mauvaise gestion par la tutelle de la rentrée », Contacté par téléphone, le vice-président de l'UNPEF, Meharek Belaidi, a fait savoir que le taux de suivi est de l'ordre de 60,50 % à travers le territoire national. A titre d'exemple, à Oum el Bouaghi et Souk Ahras, le taux de suivi est de 75 %. Dans la capitale, le taux de suivi est de 50%,

selon la même source. « Ce débrayage, qui a touché les enseignants, les administrateurs, et tout le personnel de l'éducation, dénonce la mauvaise gestion de la rentrée scolaire par le ministère de l'Éducation, en pleine crise sanitaire » a-t-il souligné. Le même responsable a expliqué que la tutelle n'a même pas pu fournir aux élèves et aux enseignants les moyens de protection nécessaires, surtout avec la deuxième vague de la pandémie pourtant largement attendue. « L'UNPEF dénonce également l'emploi du temps attribué aux enseignants qui a engendré une énorme pression, en plus du faible budget alloué au secteur de

l'éducation » a-t-il ajouté. Notre interlocuteur a souligné, également, le problème des transports durant le week-end. A ce sujet, il a déclaré : « Les enseignants, qui habitent loin ou dans des zones d'ombre, ne peuvent pas rejoindre les établissements par faute de transport ». Pour le syndicat, la seule priorité demeure la protection des enseignants et des élèves. Concernant les solutions proposées par le syndicat, Belaidi a estimé qu'il est primordial de mettre à la disposition des établissements des appareils de détection de température et des tests PCR dans tous les centres de médecine de travail et ceux de

détection et de suivi à travers tous les établissements scolaires. Le syndicat propose notamment d'alléger les horaires de travail des enseignants et interpelle le ministre de l'Éducation nationale à prendre en compte leurs revendications, à travers un dialogue fructueux avec tous les partenaires, dans le but de protéger l'école. Interrogé sur la position de l'UNPEF par rapport à la fermeture des écoles, le vice-président a précisé que le syndicat est pour la continuité des cours mais à condition d'assurer une prise en charge sanitaire adéquate pour les enseignants et les élèves.

Samia Acher

KHENCHELA

Yacine Mebarki condamné en appel à 1 an de prison ferme

L'activiste Yacine Mebarki a été condamné, hier, à un an de prison ferme et une amende de 50 000 DA par la Cour de Khenchela, a rapporté le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Lors du procès en appel, qui s'est tenu le 11 novembre, le parquet avait requis la confirmation du verdict prononcé en première instance, à savoir 10 ans de prison ferme et une amende de 1 milliard de centimes. Pour rappel, Yacine Mebarki a été arrêté le 30 Septembre 2020 après une perquisition à son domicile. Il est placé sous mandat de dépôt le Jeudi 1er Octobre 2020 après sa présentation en comparution immédiate au tribunal de Khenchela et son procès a été renvoyé au 6 Octobre 2020. Yacine Mebarki quittera la prison le 1er Octobre 2021.

JIJEL

RELAXE POUR MME SOULIAH CHAHINEZ

Souliah Chahinez, responsable syndicale à l'université de Jijel et membre du Bureau politique du Parti des Travailleurs, a été relaxée, hier par le tribunal de Jijel. Il s'agit du verdict du procès qui a eu lieu mercredi 11 Novembre après le renvoi du 28 Octobre 2020. L'accusation portée contre Madame Souliah Chahinez est en relation avec le partage sur sa page Facebook d'une photo montrant une manifestation de femmes à l'occasion du 08 mars à Alger dans laquelle des femmes ont été brutalisées par des policiers à laquelle elle a joint le commentaire : « Les femmes n'ont pas besoin de roses, mais elles méritent du respect et de la considération ». Le 13 Avril dernier, Madame Chahinez Souliah a été entendue

par les enquêteurs du service de la cybercriminalité de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Jijel. Par ailleurs, le procès des 5 manifestants arrêtés mardi 17 novembre lors de la marche escargot à Laaziv (Naciria) en soutien aux 6 détenus, accusés d'incitation à attroupement, est renvoyé à l'audience du 2 Décembre prochain selon le Comité national pour la libération des détenus - CNLD. Pour rappel, après présentation des 5 manifestants devant le procureur du tribunal de Bordj Menaïl, hier, et après comparution immédiate devant le juge d'instruction, ils ont été remis en liberté provisoire, avec renvoi du procès au 25 Novembre au tribunal de Bordj Menaïl. Il s'agit de : Mourad Kebbabi, Mourad Bacha, Massinissa Fadli, Djeddi Ali, Khelaidi Anis.

Synthèse : Id D.

GARANTIE DES
CRÉDITS AUX PME

La BEA signe
une convention
avec le FGAR

La Banque extérieure d'Algérie (BEA) et le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) ont signé une convention-cadre permettant aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'une couverture sur les financements des crédits d'investissement accordés par cette banque publique, a-t-elle indiqué mardi dans un communiqué. Le Pdg de la BEA, Latrache Lazhar, a estimé, suite à la signature qui a eu lieu à Alger la fin de la semaine écoulée, que les PME et les micro-entreprises ont besoin d'un financement par les banques et les institutions financières, et que cet accord permet de renforcer le mécanisme de leur financement pour la réalisation de leurs projets d'investissement. Il a tenu, par ailleurs, à assurer que la Banque allait "continuer à offrir ses services en cette conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation de la pandémie du Coronavirus". Le FGAR intervient en sa qualité de co-preneur de risque en faveur des PME sollicitant des crédits d'investissement affectés à la création d'entreprise, à l'extension d'activité et au renouvellement et/ou rénovation des équipements, rappelle le communiqué de la BEA. Le taux de couverture consenti par le FGAR sur ses fonds propres peut atteindre 80% du montant du crédit bancaire accordé par la BEA pour un plafond de 100 millions de dinars, alors que celui accordé sur les fonds Meda, dans le cadre de l'accord de partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne, atteint 60% du principal des financements accordés par cette même banque pour un plafond de 250 millions de Dinars, précise-t-on de même source.

R.N

INDUSTRIE MÉCANIQUE MILITAIRE

Livraison de 389
camions multifonctions
Mercedes-Benz à Alger

La Société algérienne de production de poids-lourds de marque Mercedes-Benz "SAPPL-MB", relevant de la Direction des industries militaires mécaniques (MDN), a procédé hier à la livraison de 389 camions multifonctions et de bus à Alger au profit de 16 institutions militaires et civiles publiques et privées.



Présent à cette cérémonie, le représentant de la Direction des industries militaires au MDN, le colonel Samir Remili, a souligné le travail des employés et des dirigeants de la SAPPL-MB "qui ont pu relever le défi en répondant à la demande de nos partenaires ayant trouvé la qualité et le coût raisonnable en nos produits et l'efficacité de nos équipements sur le terrain". Un défi relevé, a-t-il dit, malgré les conditions sanitaires que connaît le monde actuellement, ayant eu un impact négatif sur l'économie mondiale. Ainsi, 320 camions ont été livrés au profit de la Direction centrale du Matériel, relevant du MDN, 15 au profit de la l'Établissement central de construction relevant du MDN, dix (10) au profit de la société El Baraka Construction, un (01) camion au profit de l'Entreprise nationale des grands travaux pétroliers (ENGTP, filiale de Sonatrach), quatre (04) au profit de Cosider Construction (filiale du groupe Cosider), six (06) au profit de l'entreprise publique de transport Filtrans, deux (02) au profit de l'entreprise Halliburton et deux (02) camions au profit de la Société de maintenance industrielle Somiz. Il a également été procédé à la livraison de cinq (05)

bus de type "Conecto" au profit de l'Entreprise de transport urbain et suburbain de la wilaya de Bliida, de dix (10) bus au profit de l'Entreprise de transport urbain et suburbain de la wilaya de Sétif ainsi que de quatorze (14) camions au profit de six entreprises privées activant dans divers secteurs économiques. Dans une allocution lors de la cérémonie de signature des protocoles de livraison avec les représentants des organismes et établissements concernés, le Directeur général de l'Algérien Motors services-Mercedes Benz (AMS-MB), Hamoud Tazrouiti, a fait savoir que cette livraison intervient dans le cadre des orientations de l'Armée nationale populaire (ANP) pour la fabrication et la commercialisation de produits locaux de qualité internationale avec des pièces de rechange d'origine et des services efficaces d'après-vente. Il a également fait savoir qu'AMS-MB compte ouvrir des branches régionales dans six (06) wilayas dans une première phase. "Malgré les retards enregistrés du fait de la Covid-19, nous avons inauguré la branche de Tiaret depuis quelques mois. Il sera procédé également au lancement d'une branche à Tlemcen d'ici début 2021 ainsi que des

branches à Sétif et Oran dès le début du second semestre 2021", a-t-il énuméré, ajoutant que les branches d'AMS-MB d'Ouargla et de Béchar seront lancées courant du troisième trimestre de l'année prochaine. De plus, selon M. Tazrouiti, l'entreprise qu'il dirige compte développer son réseau de distributeurs agréés à travers le pays via des conventions qui seront signées d'ici la fin de l'année en cours afin de couvrir l'ensemble du territoire national. A noter que cette livraison intervient dans le cadre de la satisfaction des besoins des structures du MDN et des différentes entreprises nationales publiques et privées, sous la supervision directe de la Direction des fabrications militaires du MDN. De plus, cette opération s'inscrit dans le processus du développement des différentes industries militaires, notamment l'industrie mécanique, à la lumière de la stratégie adoptée par le MDN avec les différentes structures et entreprises concernées, visant à relancer l'industrie nationale avec des produits de qualité, répondant aux normes internationales.

APS

DISPOSITIF DE COOPÉRATIVE AGRICOLE

Poursuite de la campagne nationale de vulgarisation

La campagne nationale de vulgarisation du nouveau dispositif de création des coopératives agricoles se poursuit par vidéoconférence conformément à l'instruction de Premier ministre portant suspension des réunions pour éviter toute propagation de la Covid-19, a fait savoir mardi le ministère de l'Agriculture et du Développement durable. Dans ce cadre, une réunion régionale au profit des wilayas de Ouargla, El Oued, Tamanrasset, Illizi, Ghardaïa et

Relizane, s'est tenue lundi par visioconférence, précise le ministère dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. Ont animé cette rencontre, un sous-directeur à la Direction des affaires juridiques et de la réglementation au ministère de l'Agriculture, un représentant de la Chambre nationale de l'Agriculture et un autre représentant de l'Institut national de la vulgarisation agricole (INVA). Afin de mettre au clair le nouveau décret exécutif relatif à la

création de coopératives agricoles, trois rencontres régionales ont été organisées en présentiel à Constantine, Boumerdès et Batna, avant l'instruction du Premier ministre portant suspension des rassemblements pour éviter l'expansion du coronavirus. Depuis le 11 novembre courant, les rencontres ont été reprises mais par visioconférence, relève le communiqué, citant notamment la réunion tenue au profit des wilayas de Djelfa, Oran et Ouargla, et à laquelle ont pris part les représentants d'autres wilayas.

Une autre rencontre est prévue le 30 novembre en cours au profit de Béchar et des wilayas avoisinantes, informe la même source. Les rencontres organisées par la tutelle visent à vulgariser les amendements apportés au décret exécutif 20-274 du 29 septembre 2020 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles, et à relever les préoccupations des professionnels, spécialistes et agents de l'administration, a conclu le communiqué.

APS

INFLATION

Taux annuel moyen de 2,2% à fin octobre 2020

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2 % à fin octobre dernier, a-t-on appris hier auprès de l'Office national des statistiques (ONS).



L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à octobre 2020, est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de novembre 2019 à octobre 2020 par rapport à la période allant de novembre 2018 à octobre 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois d'octobre 2020 par rapport à celui du mois de septembre 2020, est de +1,7%, a indiqué l'Office. En termes d'évolution mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 3,4 %, conséquence d'une augmentation des prix des produits agricoles frais (+6,4%). Cette hausse des produits agricoles frais est induite par l'augmentation des prix de l'ensemble des produits relevant de cette caté-

gorie, notamment, la viande de poulet (+31,5%), les fruits frais (18,2%), les œufs (6,8%), les légumes (+3,3%) et la pomme de terre avec (9,1%). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une hausse modérée de 0,6% durant le mois d'octobre dernier et par rapport au mois de septembre 2020, selon l'organisme des statistiques. Cette variation haussière est due au relèvement des prix d'un certain nombre de produits, essentiellement la semoule avec (+6%) et les pâtes alimentaires avec (11,1%). Les prix des produits manufacturés ont enregistré un taux de +0,5%, alors que ceux des services se sont caractérisés par une stagnation. Par groupe de biens et de services, les prix du groupe divers ont connu une hausse de

1,3%, ceux du groupe "habillement chaussures" ont enregistré une hausse de 0,5%, le reste des biens et services s'est caractérisé, soit par des variations modérés, soit par des stagnations. Durant les dix premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation ont connu une hausse de 2,2%, malgré une légère baisse, de 0,2% des biens alimentaires, induite, notamment, par un recul de près de 1,2% des prix des produits agricoles frais. Cette variation haussière enregistrée durant les dix premiers mois de 2020 s'explique par des hausses de +0,8% des produits alimentaires industriels, de +5,2% des biens manufacturés et de +1,8% des services. En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

R.N

Brèves

CHINE

Wuhan tiendra la plus grande conférence d'e-commerce

Wuhan, la capitale de la province du Hubei (cent de la Chine), autrefois durement touchée par le COVID-19, tiendra une conférence sur le commerce numérique du 28 novembre au 6 décembre, a annoncé mardi le bureau municipal de l'information. Ce sera l'événement économique et commercial le plus important et le plus complet depuis l'épidémie, a déclaré Fang Jie, secrétaire générale adjointe du gouvernement municipal de Wuhan. Il montrera au monde la vitalité de la reprise économique de Wuhan et favorisera davantage l'influence de la ville dans le commerce chinois et mondial, a ajouté Mme Fang. Un certain nombre d'activités, notamment des expositions, des forums et des achats, auront lieu lors de l'événement qui vise à créer une plate-forme pour le commerce et les investissements intérieurs et internationaux. Des envoyés diplomatiques et des délégations chargées des achats de plus de 50 pays, 100 entreprises d'Internet industriel et 100 entreprises de commerce extérieur assisteront à l'événement, où plus de 5 000 marques seront exposées.

R.E

FMI

Appel aux banques centrales à se montrer "innovantes" et "audacieuses"

Les banques centrales doivent se montrer "innovantes" et "audacieuses" mais elles ne peuvent lutter seules contre la crise économique mondiale, a souligné mardi la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, relevant le "rôle fondamental" des politiques des gouvernements. Les institutions financières, qui ont abaissé les taux d'intérêt et facilité les prêts pour maintenir à flot les entreprises, doivent trouver une façon de renouveler "le cadre" de leur politique monétaire et de "mettre à jour leur boîte à outils", a déclaré Mme Georgieva dans un discours préparé en vue d'un dialogue avec le vice-président de la banque centrale américaine (Fed) Richard Clarida. Le chef économiste de la Banque centrale européenne (BCE) Philip Lane, et la sous-gouverneure de la Banque du Canada, Carolyn Wilkins, devaient également y participer. "Cela leur donnera de nouvelles munitions vitales pour lutter contre la crise et soutenir la reprise", a-t-elle ajouté. Pour autant, insiste-t-elle, "la politique monétaire ne doit pas et ne peut pas faire le travail seule". La dirigeante du Fonds monétaire international martèle depuis des mois que la politique budgétaire a un "rôle fondamental" à jouer. « Les décideurs ont intensifié leur soutien budgétaire pendant la crise et doivent continuer à le faire pour soutenir une reprise durable et inclusive », a-t-elle également commenté. Depuis le choc mondial provoqué par la pandémie de Covid-19, Mme Georgieva a constamment poussé les gouvernements à ne pas relâcher leurs efforts, à maintenir leur soutien budgétaire et à augmenter les dépenses notamment dans les investissements d'infrastructures. La dirigeante du FMI rappelle l'enjeu: "protéger des millions de personnes de la tragédie des pertes d'emplois et d'un ralentissement prolongé". Le FMI table sur une contraction du Produit intérieur brut (PIB) mondial de 4,4% cette année avant un rebond de 5,2% en 2021.

R.E

AUTOMOBILE

Tesla veut établir "la plus grande usine de batteries" au monde

Le site Tesla de voitures électriques, qui doit voir le jour près de Berlin en 2021 comprendra également "la plus grande usine" de production de batteries au monde, a affirmé mardi le patron du constructeur automobile Elon Musk. "Je pense que ce sera la plus grande du monde. Elle aura une capacité de production annuelle de 100 gigawattheures (GWh) puis, au fil du temps, 250 GWh. Je suis convaincu que ce sera alors la plus grande usine de batteries au monde", a déclaré M. Musk qui intervenait lors d'une conférence européenne virtuelle sur la production de batteries. Tesla construit au sud de Berlin son premier site en Europe dont l'ouverture est prévue en 2021 et qui vise une production annuelle de 500 000 véhicules électriques.

Cette usine permettra au groupe de fournir les marchés européens en batteries,

motorisation et en véhicules, à commencer par les Model Y et Model 3. M. Musk a aussi laissé entendre qu'il réfléchissait à un nouveau modèle compact pour le marché européen.

Tesla souhaite jouer les premiers rôles dans les batteries, l'élément clé pour le futur des véhicules électriques, afin d'accroître son avance sur les autres constructeurs automobiles.

Actuellement, les grands fabricants mondiaux de batteries sont chinois, coréens et japonais, tandis que l'Europe représente seulement 1% de la production mondiale. Le groupe d'Elon Musk avait dit en septembre vouloir, grâce à plus d'innovations, diminuer de 56% le coût de production d'un kilowattheure pour baisser le prix de vente de ses véhicules électriques.

Elon Musk, âgé de 49 ans, est passé devant Bill Gates pour devenir le deuxième

homme le plus riche au monde, selon le classement des milliardaires de l'agence Bloomberg publié mardi.

L'Union européenne tente, de son côté, de rattraper son retard en développant une filière européenne des batteries électriques : un plan d'aides de 3,2 milliards d'euros a été débloqué l'an dernier par sept Etats membres dont l'Allemagne et la France à un consortium de 17 entreprises collaborant au sein d'un "projet important d'intérêt européen commun" (PIIEC). Lors de la conférence organisée mardi, sous l'égide de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, les participants ont souligné qu'un second projet PIIEC dans le secteur des batteries, alliant douze Etats membres et une cinquantaine d'entreprises, a été soumis à la Commission européenne en vue du versement de nouvelles aides publiques.

R.E



PORT D'ANNABA

Exportation de 41000 tonnes de clinker vers Haïti et la République Dominicaine

La cimenterie Hadjar Soud (Skikda) relevant du Groupe public des ciments d'Algérie (GICA) a entamé mardi une opération d'exportation de 41.000 tonnes de clinker vers l'île Haïti et la République Dominicaine, à partir du port d'Annaba.

Cette opération d'exportation est la seconde après celle effectuée en 2019 par la cimenterie Hadjar Soud et qui avait permis d'expédier 60.000 tonnes de clinker (composant fondamental de l'industrie des ciments) vers la Côte-D'Ivoire, a indiqué à l'APS, son PDG, Youcef Merabet. "La cimenterie Hadjar Soud qui exploite

deux chaînes de production totalisant 900.000 tonnes de ciment prévoit de promouvoir encore ses exportations en 2021 surtout que la demande sur le clinker devra excéder les 200.000 tonnes", a précisé le même responsable.

De son côté, le directeur général du port d'Annaba, Mohamed Kheirddine Boumendjela, a souligné que dans le cadre de l'accompagnement des exportations, "le port renforcera, au cours du premier trimestre 2021, ses installations logistiques par l'acquisition d'importants matériels dont des équipements d'embarquement, d'une capacité de

1.800 tonnes par heure".

Entrée en activité en 1973, la cimenterie Hadjar Soud dispose d'une capacité de production annuelle de 900.000 tonnes, de grandes ressources minières et d'une position proche des deux ports de Skikda et Annaba, est-il noté.

Le groupe public GICA a réalisé au cours des deux dernières années plusieurs opérations d'exportation vers la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Sénégal, le Cameroun, la Guinée et la Mauritanie dans le cadre de la stratégie nationale de diversification des exportations hors hydrocarbures.

NAAMA

Rénovation du réseau d'AEP dans des zones d'ombre d'Ain Benkheilil

Une opération de rénovation et d'extension du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) au profit des zones d'ombre relevant de la commune d'Ain Benkheilil (wilaya de Naama) a été achevée, a-t-on appris mardi du président d'APC. Plusieurs opérations pour l'amélioration de l'AEP, dont la réalisation d'un réservoir de 250 mètres cubes, la rénovation total du réseau d'AEP sur 1.800 mètres et l'extension de canalisations d'assainissement et l'équipement d'un puits pastoral pour les nomades et les éleveurs, ont été achevées dans les villages de Gaaloul et de Sidi Moussa, a indiqué Zahzouh Laid. Les villages éloignés de 1.000 habitants ont bénéficié de 50 aides à l'habitat rural, de la réfection et de l'équipement d'une salle de soins et sa dotation d'un logement de fonction, outre la réalisation de 6 classes scolaires pour épargner aux élèves de longs déplacements, a-t-on fait savoir. Les services communaux ont programmé d'autres actions qui seront lancées prochainement à travers des zones d'ombre portant, entre autres, sur l'équipement des tentes et des habitations disséminées en plaques photovoltaïques pour l'énergie solaire, la réalisation d'un stade de proximité en gazon artificiel et l'ouverture et la maintenance des pistes rurales dans la zone du bassin de Ladjdar, a-t-on ajouté.

SAIDA

Lancement d'une opération de délocalisation de 423 vendeurs de l'informel

Une opération de délocalisation de 423 vendeurs activant dans l'informel à Saïda vers de nouveaux locaux commerciaux disposant des commodités nécessaires a été lancée mardi, a-t-on constaté. Encadrée par les services communaux, cette opération vise à éradiquer un point noir à hai (quartier) "La marine" qui affecte le caractère esthétique spécifique de la ville de Saïda, en plus d'offrir de meilleures conditions de travail à ces vendeurs, a souligné le président d'APC de Saïda, Madani Mourir. Dans un premier temps, 200 vendeurs dans l'informel ont été transférés de l'ancien marché du site précité vers de nouveaux locaux à hai "Es-salem 1", a-t-il fait savoir, ajoutant que dans une deuxième étape, 223 autres seront transférés le week-end prochain vers de nouveaux magasins dans ce même quartier. Les services communaux ont utilisé tous les moyens humains et matériels pour garantir la réussite de l'opération de transfert de ces vendeurs qui pratiquent plusieurs activités, notamment la vente de vêtements, de chaussures, d'ustensiles, de tissus et d'appareils électroniques, a-t-on assuré. Le P/APC de Saïda a indiqué qu'une fois l'opération achevée, les locaux érigés illégalement, offrant un visage hideux de la ville, seront démolis. L'espace récupéré sera utilisée dans le projet d'aménagement de oued Ouakrif du centre-ville et de réalisation d'une double voie s'étendant du carrefour, à proximité de l'hôpital "Ahmed Medeghri", et traversant le centre-ville, en passant par hai "La marine" pour aboutir à hai Saadaoui Kada, a-t-il souligné.

SÉISME À SKIKDA

Le recensement des sinistrés entamé

La commission de wilaya chargée de recensement des sinistrés du tremblement de terre ayant frappé dimanche la wilaya de Skikda a entamé mardi son travail sur le terrain, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.



Installée par le chef de l'exécutif local, Abdelkader Bensaid, la commission de wilaya a commencé mardi l'opération de recensement des sinistrés du tremblement de terre qui a touché dimanche Skikda et a été suivi jusqu'à mardi par 4 répliques, selon les services de la wilaya. La même source a précisé que la commission recensera les maisons affectées par le séisme dans

les communes d'Ain Bouziane et El Harouch. La commission est composée de cadres relevant de plusieurs administrations comme les services de la wilaya, l'Organisme de contrôle technique de la construction (CTC), la protection civile, la direction de l'action sociale et de solidarité en plus de représentants des citoyens et de ces deux collectivités locales pour mieux accomplir le travail

et "barrer la route aux éventuels opportunistes", a-t-on souligné. Le chef de l'exécutif local avait rencontré dimanche, des représentants de la société civile de la commune d'Ain Bouziane et avait écouté leurs préoccupations, ont rappelé les services de la wilaya, précisant qu'il s'est engagé à "prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des citoyens et procéder au relogement des personnes ouvrant

droit dès que la liste définitive des logements affectés sera arrêtée". Pour rappel, un tremblement de terre de magnitude 5,2 degrés sur l'échelle ouvert de Richter avait été enregistré dimanche à 04h53 à Skikda et dont l'épicentre avait été localisé à 12 km au Sud-ouest d'El Harrouch. Le séisme a été suivi par 4 répliques dont la dernière a eu lieu mardi à 10h14, a-t-on encore rappelé.

MOSTAGANEM

Réception prochaine du nouveau siège de la radio locale

Le nouveau siège de la radio locale de Mostaganem sera réceptionné "dans quelques jours", a-t-on appris mardi du directeur de wilaya des équipements publics Ahmed Bergham. Le taux de réalisation de cette structure, à laquelle la wilaya a consacré une enveloppe budgétaire de 60 millions de dinars, est de près de 100%, a indiqué dans une déclaration à l'APS M. Bergham, soulignant que le siège a été réalisé au niveau de l'entrée sud de la ville de Mostaganem. Les travaux techniques, notamment ceux concernant les réseaux internes (informatique et internet) sont en cours au niveau de ce nouvel édifice, ainsi que les essais techniques concernant la transmission et la diffusion, en coordination avec les services centraux de la Radio nationale, la Direction régionale de Télédiffusion et l'équipe technique de la station locale, avant l'achèvement du reste des travaux, a révélé le directeur de wilaya des équipements publics. De son côté, la directrice de la radio locale de Mostaganem, Fatima Belhadj Yousfi, a indiqué à l'APS que l'opération de déménagement vers le nouveau siège sera achevée dans 10 jours, avant le début d'exploitation effective de cette structure, prévue le mois

prochain. Mme Belhadj a indiqué que la date proposée pour l'inauguration de cet édifice est le 16 décembre prochain, à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de la création de la radio secrète (La voix de l'Algérie libre et combattante), un événement historique qui a eu un impact important dans la contribution de la presse nationale à la glorieuse Révolution de novembre. Le nouveau siège permettra, a-t-elle souligné, l'amélioration du service médiatique de la station de radio et des conditions de travail des équipes de journalistes et de techniciens et mettra fin aux difficultés auxquelles faisaient face les professionnels depuis 16 ans dans les anciens locaux, exigus et vétustes". Concernant les régions non couvertes par la transmission radiophonique de la station locale, Mme Belhadj a affirmé que les efforts se poursuivent en coordination avec les instances locales et centrales pour l'acquisition d'une tour devant porter l'appareil de diffusion afin de couvrir la région-est de la wilaya, dont Achâacha, et améliorer la réception du signal et la standardisation de la fréquence de diffusion hertzienne.

MOSTAGANEM (RÉALISATION DE 2800 LOGEMENTS)

Un programme pour combler le retard

Les services de la wilaya de Mostaganem ont mis en place un programme d'urgence pour combler le retard dans la réalisation de plus de 2.800 logements des programmes public localitif (LPL) et promotionnel aidé (LPA), a-t-on appris mardi auprès de la cellule d'information et de communication de ces services. Le programme, qui comporte des mesures urgentes pour accélérer le rythme des travaux et parer aux difficultés administratives et techniques, concerne 2.490 logements publics localitifs (ex sociaux) inscrits à l'intitulé de 2011 et 330 LPA dont 90 inscrit au titre de l'ancien programme de 2013. Le wali de Mostaganem, Aïssa Boulahya a insisté lundi, lors de sa visite d'inspection de ces projets d'habitat situés dans les communes de Sidi Lakhdar, Kheireddine, Sayada, Ain Boudinar et Sidi Ali, sur l'adoption d'un calendrier pour l'achèvement des travaux et leur livraison dans les plus brefs délais, en respectant le cahier des charges notamment pour ce qui est de la qualité et en renforçant les chantiers. Il a été également question de remplacer les deux entreprises en charge de la réalisation du projet de 450 logements publics localitifs à Sidi Ali, après la résiliation dernièrement de leurs contrats, et la remise des clés des logements prêts dans cette commune dans un délai ne dépassant pas trois mois, ainsi que l'achèvement rapide des travaux d'aménagement externe et le raccordement aux différents réseaux. Le wali a sommé les responsables locaux de coordonner les efforts sur le terrain et au niveau administratif pour trouver des solutions aux projets accusant du retard, mettant l'accent sur la nécessité d'achever ces programmes, qui remontent à près de 10 ans, et de mener des procédures juridiques contre les entreprises retardatrices.

MÉDÉA

Neuf nouvelles communes "bientôt" alimentées à partir du barrage de "Koudiate Acerdoune"

Neuf nouvelles communes de la wilaya de Médéa seront alimentées "prochainement" à partir du système de transfert des eaux du barrage de "Koudiate Acerdoune" (Bouira), dans le but de "sécuriser" l'approvisionnement en eau potable desdites communes, a déclaré, mardi, le responsable local du secteur.



Les procédures d'alimentation de neuf nouvelles localités de la wilaya, via le système de transfert des eaux du barrage de "Koudiate Acerdoune" sont "en phase très avancée" et le début d'approvisionnement de ces communes "devrait intervenir, avant la fin de l'année en cours", a indiqué le directeur des ressources en eau par intérim, Slimane Rai, lors de l'émission radiophonique "forum du Titteri".

Il s'agit, selon ce responsable, des

communes de El-Haoudine, Baata, Sidi-Ziane, Sidi-Zahar, Ouled Antar, Ouled Hellal, Robeia, Ouled Brahim et Chahbounia, précisant que l'apport hydrique assuré par le barrage de "Koudiate Acerdoune" permettra de renforcer les ressources mobilisées au profit de ces communes et à "sécuriser" l'approvisionnement de milliers de foyers, qui sont alimentés actuellement grâce à de petites retenues collinaires et forages. L'objectif de ce raccordement au système de transfert du barrage

de "Koudiate Acerdoune" est de "faire face au risque de tarissement des sources d'approvisionnement en eau potable locales, faute d'une pluviométrie régulière, et de disposer également d'une source d'alimentation supplémentaire, en cas de baisse du niveau d'eau des retenues et forages en exploitation", a-t-il expliqué. L'intégration de ces neuf nouvelles communes portera à 36 le nombre total de localités alimentées par le barrage de "Koudiate Acerdoune", a fait savoir le

même responsable, ajoutant que ses services envisagent d'inclure d'autres communes, d'ici l'année 2021, en vue d'augmenter les quantités d'eau distribuées aux citoyens.

Parmi ces communes, Slimane Rai cite Bouaichoune, El-Aissaouia, Derrag, Azziz, Oum-Djellil et Ouled Bouachraa, soulignant que des demandes de transfert ont été introduites dans ce sens auprès de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) pour étude et approbation.

BOUMERDES/
EAU POTABLE

Mise en service prochaine de 66 forages

Un total de 66 forages d'une capacité globale de 80.000 m³/jour, seront mis en service prochainement à Boumerdes afin de satisfaire les besoins en eau potable des populations à travers la wilaya a-t-on appris, mardi auprès de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE).

La chargée de communication de l'ADE, Amel Zioui, a indiqué à l'APS que ces 66 forages seront mis en service au titre d'un plan de wilaya destiné à assurer la disponibilité de cette ressource aux habitants de la wilaya. Ce même plan a été arrêté suite à la baisse du niveau d'eau des barrages en raison de la faible pluviométrie, a-t-elle souligné.

Il sera ainsi procédé à la mise en service de 25 forages d'une capacité totale de 30.000 m³/jour. Pour le reste, il s'agit de la réhabilitation et de l'équipement de 28 autres d'une capacité globale de 34.000 m³/jour et du remplacement de 13 autres forages d'une capacité de 13.000 m³/jour, a-t-on précisé.

Un comité technique composé de l'ADE et des services compétents de la wilaya, a été mis sur pied pour suivre sur le terrain l'exécution de ce plan d'urgence et veiller à la réception dans les meilleurs délais, afin de répondre aux besoins des populations en eau potable, a signalé Mme Zioui.

Ce même comité est également chargé de garantir un environnement de travail adéquat pour la concrétisation de ce programme en dégageant des solutions aux problèmes d'opposition de particuliers. La wilaya de Boumerdes produit plus de 245.000 m³ d'eau potable/jour à travers la mobilisation de diverses ressources (forages, barrages, station de dessalement d'eau de mer de Cap Djinet). Sur ce volume produit quelque 220.000 m³ sont distribués quotidiennement soit une dotation moyenne de 230 litres d'eau par jour et par habitant.

Cette quantité d'eau produite permet d'alimenter 175.000 abonnés sur un total de 900 000 habitants. La différence, soit environ 79 000 habitants qui ne sont pas des abonnés de l'ADE, s'approvisionne en eau de diverses manières.

EL TARF

Campagne de sensibilisation des élèves aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz

Une campagne de sensibilisation aux risques liés à une mauvaise utilisation du gaz ciblant différents établissements éducatifs et à l'importance du respect des gestes barrières pour la lutte contre le coronavirus a été lancée à El-Tarf par les services de wilaya de la protection civile en étroite collaboration avec la direction de l'éducation et les services locaux de commerce, a indiqué mardi le chargé de la communication de ce corps constitué.

Se poursuivant jusqu'au mois d'avril prochain, la campagne de sensibilisation cible les élèves des trois paliers de l'enseignement, a soutenu le lieutenant Seif-Eddine Madaci, précisant que ses animateurs sillonnent différents établissements scolaires pour sensibiliser de nombreux élèves, par le biais d'une illustration sur data show, aux dangers découlant d'une mauvaise utilisation des équipements fonctionnant au gaz de ville et au gaz butane, ainsi que par la présentation des premiers gestes de secours en cas de fuite de gaz.

Les élèves sont en outre sensibilisés à l'importance du respect des mesures sanitaires liées à la covid-19, notamment les gestes barrières, la distanciation physique et le port de masques de protection, a-t-on précisé.

Des cours détaillés portant, entre autres, sur les risques liés au non-respect des règles de sécurité pour mieux se protéger contre aussi bien des risques d'intoxication au monoxyde de carbone, d'explosions ou d'incendies domestiques que les facteurs de risques pour éviter la contamination par la covid-19 sont prodigués, a souligné le lieutenant Madaci.

TISSEMSILT

Plus de 76.000 hectares réservés à la culture des céréales

Une superficie de 76.587 hectares a été réservée à la céréaliculture dans la wilaya de Tissemsilt dans le cadre de la campagne labours-semailles de la saison agricole 2020-2021, a-t-on appris mardi auprès de la Direction des services agricoles (DSA).

La superficie consacrée à la culture de différentes variétés de céréales a baissé de plus de 5.400 hectares de céréales par rapport à la saison agricole précédente (82.000 ha), a indiqué à l'APS le chef de service réglementation de la production végétale et animale, Mâamar Medjahed, expliquant que cela est dû à la volonté de plusieurs agriculteurs de la wilaya de laisser des terres agricoles en friche pour se reposer durant une saison. Ainsi, plus de 53.000 ha ont été consacrés

cette année à la culture du blé dur et 1.290 du blé tendre, ainsi que 20.325 ha ont été destinés à la production d'orge et 1.667 ha d'avoine.

Dans le but de réussir cette campagne, la DSA a mis en oeuvre de nombreux moyens, notamment la fourniture de plus de 10.100 qx de semences de céréales et 7.700 qx d'engrais aux agriculteurs à travers l'ensemble des points d'approvisionnement relevant de la Coopérative de céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya, a-t-on souligné. De son côté, la CCLS a ouvert, début août dernier, un guichet unique au niveau de la ville de Tissemsilt pour répondre aux besoins des producteurs de céréales de la wilaya en semences et engrais. Lors de la même opération, des moyens ma-

tériels "importants" ont été mobilisés dont 1.910 tracteurs, 3.041 engins de labours, 205 semoiers, 69 engins pour les engrais et 164 autres de traitement chimique et 918 remorques, a détaillé M. Medjahed.

Le chef de service réglementation de la production végétale et animale a fait savoir également que la DSA a élaboré un programme d'orientation spécial pour la saison agricole actuelle comportant des journées de sensibilisation destinées aux producteurs de céréales de la wilaya pour faire connaître notamment les moyens de soutien qu'offre l'Etat aux agriculteurs.

La wilaya de Tissemsilt avait réalisé durant la saison agricole précédente une production de 700.000 quintaux de différentes variétés de céréales, selon les statistiques de la DSA.



COUPE ARABE DE LA FIFA 2021

22 pays dont l'Algérie confirment leur participation



Le président de la Fédération internationale de football (Fifa), Gianni Infantino, a fait savoir que 22 pays, dont l'Algérie, se sont inscrits pour prendre part à la Coupe arabe des nations, prévue au Qatar du 1er au 18 décembre 2021, rapporte l'instance mondiale mardi soir sur son site officiel.

"Nous sommes ravis que 22 équipes du monde arabe aient accepté de participer à la Coupe arabe de la Fifa 2021, qui aura lieu dans les stades de la prochaine Coupe du monde, et nous sommes impatients de voir les meilleures équipes de la région s'affronter pour le titre. Grâce au football, ce tournoi réunira plus de 450 millions de personnes de toute la région et contribuera, à n'en pas douter, à y accroître l'enthousiasme alors que la toute première Coupe du monde de la Fifa organisée au Moyen-Orient et dans le monde arabe approche à grands pas", a indiqué le patron de la Fifa, cité par la même source.

Les 22 équipes participantes sont : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen. Les 16 équipes qui participeront à la phase finale seront réparties en quatre groupes, dont les deux premiers se qualifieront pour les quarts de finale. Au total, 32 matches se tiendront sur 18 jours. Infantino s'exprimait lors d'une visite au stade Lusaïl de Doha, qui accueillera la finale de la Coupe du monde Qatar-2022. Il a notamment expliqué qu'il s'attendait à ce que ce tournoi régional réunisse des millions d'amateurs de football de tout le Moyen-Orient et du monde arabe.

De son côté, le président de la Fédération qatarie de football, cheikh Hamad bin Khalifa bin Ahmed Al Thani, a indiqué : "Le Qatar se réjouit d'accueillir 22 sélections arabes ainsi que leurs supporters, et de leur donner la

possibilité de compter parmi les rares équipes à pouvoir faire l'expérience de ce que le Qatar a prévu pour accueillir la Coupe du monde de la Fifa".

Avant d'enchaîner : "Les supporters de toute la région pourront vivre cette expérience inoubliable qui attend ceux qui, dans deux ans, viendront du monde entier pour la Coupe du monde. A seulement un an de ce qui sera la première Coupe du monde de football organisée dans la région, nous invitons nos amis du Moyen-Orient et du monde arabe à nous rejoindre pour cet événement qui s'annonce comme une étape importante et un test grandeur nature pour nos préparatifs".

Considérée comme l'occasion idéale de tester les opérations et les installations avant Qatar-2022, la Coupe arabe se déroulera dans les mêmes créneaux horaires que la Coupe du monde. Les finales des deux compétitions auront d'ailleurs lieu très exactement à un an d'intervalle - le 18 décembre, jour de la fête nationale du Qatar.

Brèves

LIVERPOOL

Mohamed Salah disponible face à l'Atalanta

L'entraîneur de Liverpool Jürgen Klopp a annoncé mardi la disponibilité de l'attaquant égyptien Mohamed Salah pour la réception de l'Atalanta mercredi en Ligue des champions.

Mohamed Salah a manqué la rencontre contre Leicester en Premier League dimanche, après avoir contracté le Covid-19 avec l'Égypte la semaine dernière mais a depuis été testé négatif et est "disponible" pour la rencontre de C1 de mercredi (21 heures), a précisé Klopp.

Dans la conférence de presse 24h avant le match contre l'Atalanta, le technicien allemand n'a pas tari d'éloges sur son attaquant brésilien Roberto Firmino, comparant son équipe à un orchestre et déclaré que Roberto Firmino joue toujours les bonnes notes même quand il ne marque pas.

L'attaquant brésilien n'avait marqué que deux fois en 23 matches de Premier League avant d'inscrire un but de la tête dimanche lors de la victoire contre Leicester (3-0) et Klopp s'est dit satisfait de son rendement. "Marquer a toujours été important pour Bobby mais c'est un footballeur complet. Le football est comme un orchestre et si vous avez différents musiciens pour les instruments, certains jouent plus fort mais tous sont importants pour le rythme. Bobby peut jouer sans (marquer) aussi", a-t-il déclaré.

R.S

MBAPPÉ, NEYMAR, LEWANDOWSKI, MESSI

Les nommés au trophée FIFA du meilleur joueur de l'année

La FIFA a dévoilé la liste des onze joueurs nommés pour le trophée The Best du meilleur joueur de l'année 2020. On y retrouve deux joueurs du PSG : Kylian Mbappé et Neymar. Grand favori, Robert Lewandowski fait partie des postulants. Tout comme les incontournables Lionel Messi et Cristiano Ronaldo.

Au contraire du Ballon d'Or France Football, annulé en raison du contexte sanitaire, la FIFA a décidé de maintenir ses trophées The Best. Et les nommés dans les différentes catégories ont été dévoilés ce mercredi par l'instance mondiale. Dans celle récompensant le meilleur joueur de l'année 2020, on y retrouve deux joueurs du PSG : Kylian Mbappé et Neymar, finalistes de la dernière édition de la Ligue des champions.

Face aux deux Parisiens, on retrouve notamment Robert Lewandowski. L'attaquant du Bayern Munich est évidemment le grand favori de cette catégorie. Thiago Alcántara, passé à Liverpool cet été, est également présent. Tout comme les deux incontournables Cristiano Ronaldo (Juventus Turin) et Lionel Messi (FC Barcelone). Les autres nommés : Kevin De Bruyne (Manchester City), Sergio Ramos (Real Madrid), Virgil van Dijk, Sadio Mané et Mohamed Salah (Liverpool).

RS

ZLATAN IBRAHIMOVIC L'équipe nationale me manque

Zlatan ne le cache plus désormais : la sélection lui manque. Tout juste sacré Ballon d'Or suédois, le douzième de sa carrière, l'attaquant de l'AC Milan en a profité pour relancer un appel au sélectionneur, Janne Andersson.

Une récompense aux allures de ticket d'entrée ? Stratosphérique avec les Rossoneri depuis son retour en janvier dernier, Zlatan Ibrahimovic a remporté son douzième Ballon d'Or suédois, un trophée qu'il n'avait plus goûté depuis 2016. Et si ses performances avec l'AC Milan sont saluées partout, l'hypothèse d'un retour en sélection fait de plus en plus parler depuis quelques semaines.

Alors qu'il avait d'abord rejeté la possibilité de revenir, Zlatan Ibrahimovic a revu sa position sur le sujet. "Puisque vous me posez la question, je vous réponds honnêtement : oui, l'équipe nationale me manque. Ce n'est pas un secret", a admis l'attaquant de 39 ans, dans un entretien au quotidien Aftonbladet. "Celui à qui la sélection ne manque pas, c'est celui qui a déjà terminé sa carrière et je n'ai pas fini [la mienne]."

L'attaquant suédois est également revenu sur le tweet où il s'est affiché avec le maillot des Blågult, accompagné d'un "Long time no see (ndlr, ça fait longtemps qu'on ne s'est pas vu)". S'il avait d'abord avancé que cette publication avait pour objectif de faire parler les gens en Suède, Ibra a finalement expliqué qu'elle cachait un message plus subtil. "Cette photo, ce tweet, c'était plus parce que ... Oui, ça me manque."

Andersson prêt à lui offrir une place dans le groupe ?

Si les relations entre le sélectionneur et le meilleur buteur de la sélection semblaient froides de prime abord, Janne Andersson a laissé la porte ouverte en début de semaine. "Il m'a dit en 2016 qu'il voulait arrêter. J'ai respecté son choix. Maintenant, s'il veut être à nouveau impliqué en équipe nationale, c'est à lui de changer d'avis et de l'affirmer clairement. Dans ce cas, ce sera à moi de gérer et de décider." La piste d'un retour en sélection n'a jamais été aussi proche pour Ibra.



LIGUE DES CHAMPIONS (8^E DE FINALE)

Le FC Séville, vainqueur de Krasnodar

Le FC Séville s'est qualifié pour les 8es de finale de la Ligue des champions en s'imposant in extremis à Krasnodar mardi (2-1) lors de la 4e journée de groupe E, dans lequel Chelsea est aussi qualifié. Avec un but de son maître à jouer Ivan Rakitic dès la 4e minute et un autre de Munir El Haddadi (90e+4), les Andalous ont validé leur billet pour la phase à élimination directe. Les Russes, qui avaient égalisé par Wanderson (57e), jouent désormais la 3e place qualificative en Ligue Europa avec Rennes, défait une nouvelle fois par Chelsea (2-1).

Le FC Barcelone bat le Dynamo Kiev 4-0 et se qualifie

Le FC Barcelone, privé de nombreux cadres laissés au repos ou à l'infirmerie, a surclassé le Dynamo Kiev 4-0 mardi et s'est qualifié pour les 8es de finale de Ligue des champions. Les Catalans se sont imposés grâce à une première réalisation du jeune latéral américain de 20 ans Sergino Dest (52e), avant un doublé de l'attaquant danois Martin Braithwaite, de la tête (57e) puis sur pénalty (70e), et un dernier but de l'attaquant français Antoine Griezmann (90e+2).

RS



FOOTBALL / LIGUE 1

La JSK réclame ses droits TV da la saison écoulée

Vingt clubs de la Ligue 1 de football seront sur la grille de départ de la saison 2020-2021, dont le coup d'envoi sera donné vendredi dans une conjoncture exceptionnelle, marquée par la pandémie de coronavirus (Covid-19).

La direction de la JS Kabylie (Ligue 1 de football) s'est "insurgée" mardi par le fait de ne pas avoir perçu sa quote-part des droits TV de la saison écoulée (2019-2020), malgré "plusieurs rappels restés infructueux".

A la veille de l'entame de la nouvelle saison 2020-2021? "La JSK s'insurge contre le fait de ne pas avoir reçu sa quote-part des droits TV de la saison? 2019-2020 et ce, malgré l'arrêt du championnat depuis le mois de mars dernier et en dépit de (nos) nombreux rappels restés infructueux jusqu'à ce jour", a écrit le club dans un communiqué publié sur sa page Facebook. "La JSK, plus que motivée à relever les challenges sportifs de la nouvelle saison sur le (double) plan national et continental, se retrouve aujourd'hui amputée d'une manne financière considérable qui lui revient de droit. A cela, il faudra ajouter (le fait) que tous les prochains matches seront disputés à huis clos, ce qui implique que le plus gros des rentrées financières du club cette saison seront les droits TV", ajoute-t-on de même source.

Afin d'obtenir gain de cause, la direction de la JSK "interpelle les responsables de la compétition pour régler sans délais les



paiements en suspens", s'interrogeant si les dits responsables font dans la "fuite en avant". Lors de la 1re journée de Ligue 1 prévue durant le week-end, la JS Kabylie

accueillera le CA Bordj Bou Arréridj vendredi au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou à partir de 16h00.

R.S

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2021

Remise de subventions à 325 athlètes représentant 21 fédérations

Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a procédé à l'octroi de subventions destinées à la préparation des athlètes qualifiés et qualifiables aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2021 ainsi qu'en prévision des Jeux méditerranéens d'Oran 2022, indique mardi un communiqué du MJS. Ces subventions seront attribuées à 325 athlètes (127

filles et 198 garçons), représentant 21 fédérations sportives sur la base d'un programme global et de plans de préparation individualisés s'étendant jusqu'en juin 2021. "Ces subventions couvrent les indemnités et la couverture sanitaire des athlètes, les stages de préparation à l'intérieur du pays et à l'étranger, la participation aux compétitions internationales, les équipements

sportifs ainsi que les rémunérations de l'encadrement technique", précise le MJS. Les fédérations sportives concernées sont : le handisport, l'athlétisme, le cyclisme, la boxe, le handball, luttas associées, le karaté-do, le judo, la gymnastique, la natation, l'aviron et le canoë kayak, le basket-ball, l'escrime, le tennis, le volley-ball, la voile, l'haltérophilie, le badminton,

le taekwondo, le tir sportif et le tennis de table. "Le versement de ces subventions s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action global élaboré par le secteur de la Jeunesse et des Sports à l'effet d'assurer la prise en charge complète des athlètes d'élite et de haut niveau et des jeunes talents sportifs.", conclut le communiqué.

R.S

LIGUE 1/ USM ALGER

"Ciccolini a commis une faute irréparable"

Le directeur sportif de l'USM Alger, Antar Yahia, a estimé mardi que l'entraîneur François Ciccolini a fait une "faute irréparable" en s'abstenant à monter à la tribune officielle pour recevoir sa médaille, à l'issue de la rencontre de la Supercoupe perdue face au CR Belouizdad (1-2) samedi soir au stade 5 juillet (Alger). "Pour être simple, l'entraîneur Ciccolini a commis une faute irrépara-

ble. Cette erreur est impardonnable et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de le limoger", a déclaré Antar Yahia au site du club algérois. Engagé en août dernier, Ciccolini a été démis de ses fonctions dimanche pour "faute grave", après avoir boycotté la cérémonie de remise des médailles, lors de la Supercoupe d'Algérie de football. Vingt quatre heures après le limo-

geage du technicien français, la direction de l'USM Alger a désigné Benarabi Bouziane entraîneur en chef de l'USM Alger. Agé de 51 ans, il exerçait jusque-là en tant qu'entraîneur-adjoint à l'USMA. Bouziane a occupé plusieurs postes au sein de prestigieux clubs français, dont l'AS Monaco et le Stade Rennais. Il est détenteur de deux hauts diplômes : AFC Pro et UEFA A. "Nous

avons confié l'équipe à Benarabi Bouziane. J'ai confiance en lui personnellement. Nous allons tout faire pour l'aider", a-t-il affirmé. Le club phare de "Soustara" entamera la nouvelle saison de Ligue 1, samedi prochain à domicile face à l'ES Sétif, en match prévu au stade Omar-Hamadi (16h00), à l'occasion de la première journée.

R.S

Brèves

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE HANDISPORT

Le président Hachfa et son bureau suspendus

Le président de la Fédération algérienne de handisport (FAH), Mohamed Hachfa, et son bureau fédéral, ont été suspendus suite à un rapport de l'inspection générale du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), a appris l'APS mardi du MJS. "Le président Hachfa et son bureau fédéral ont été suspendus suite à un rapport de l'inspection générale du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Un directoire a été installé pour gérer les affaires courantes", a précisé la même source, sans détailler les motifs derrière cette décision. Cette dernière intervient dans le cadre des visites de contrôle et d'inspection au niveau de différentes fédérations nationales, en vue de la prochaine opération de renouvellement des instances sportives. Avant la FAH, les présidents de fédérations et membres des bureaux fédéraux de deux instances (boxe et bodybuilding, fitness et powerlifting) avaient été suspendus suite à des visites de contrôle de l'inspection générale relevant de la tutelle.

R.S

FOOTBALL / SÉLECTION NATIONALE U15

Plus de 90 joueurs sélectionnés par la DTN

Quatre-vingt et onze (91) joueurs de moins de 15 ans, sur un total de 232 candidats, ont été retenus par le Département de développement de la Direction technique nationale, dans la perspective de constituer la nouvelle sélection nationale de cette catégorie d'âge, a-t-on appris mardi après de la fédération algérienne de football (FAF).

"126 joueurs ont été supervisés par le coach Arezki Remane et ses adjoints Abdelkrim Saber-Chérif et Mourad Ait-Tahar : 37 à Blida (le 7 novembre), 47 à Batna (le 20 novembre) et 42 à Constantine (le 21 du même mois)" a précisé la FAF dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel. Ces trois nouvelles journées de prospection font suite à celles déjà opérées à Sidi-Bel-Abbès (Ouest) et Sidi-Moussa (Alger), pendant lesquelles 106 joueurs avaient été supervisés, toujours dans la perspective de dénicher les éléments les plus talentueux, pour faire partie de la sélection nationale des U15.

"Faute d'intégrer la sélection nationale des moins de 15 ans, les éléments sélectionnés intégreront l'Académie des U15, qui ouvrira ses portes prochainement à Sidi-Bel-Abbès" a ajouté l'instance fédérale dans son communiqué. "A Constantine, et toujours sous la coupe de la DTN, c'est Kamel Betina et Nacer Abdessemed, les Directeurs techniques régionaux (DTR) de Constantine et d'Annaba", qui ont dirigé le travail de prospection, a encore indiqué la FAF.

Les 91 joueurs sélectionnés "seront convoqués prochainement pour le plateau national", dans la perspective de lancer cette Académie de Sidi Bel-Abbès, et la constitution de la nouvelle sélection nationale des U15.

R.S

FOOT/ LIGUE 1 (ES SÉTIF)

"On n'est pas encore prêts à 100%"

Le défenseur de l'ES Sétif Houari Ferhani, a estimé mardi que son équipe n'était pas encore prête à 100% pour entamer la nouvelle saison 2020-2021 de Ligue 1 professionnelle de football, dont le coup d'envoi sera donné vendredi. "Je suis optimiste quant à notre disposition à bien entamer le nouvel exercice, même si on n'est pas encore prêts à 100%, à l'instar d'ailleurs de l'ensemble des clubs de l'élite", a affirmé le latéral gauche de l'En-

tente, à la page officielle Facebook du club. 3e au classement final de la précédente saison, l'ESS entamera le championnat en déplacement face à l'USM Alger, en match prévu samedi prochain au stade Omar-Hamadi (16h00), à l'occasion de la 1re journée. "Un grand travail nous attend pour pouvoir carburer à plein régime. Je pense qu'après une si longue période d'inactivité (8 mois en raison de la pandémie de Covid-19, ndr), toutes les

équipes partent à chances égales", a-t-il ajouté. Par ailleurs, le capitaine de l'équipe Akram Djahni, qui revient d'une blessure, est soumis un travail spécifique sous la houlette du préparateur physique. Sa participation au premier match de la saison sera tranchée vendredi, précise la même source. En revanche, les deux attaquants Yasser Berbeche et Khalil Darfoul, ainsi que le défenseur Youcef Laouafi, remis de leurs blessures, ont repris lundi l'entraînement

collectif, et sont mis à la disposition de l'entraîneur tunisien Nabil Kouki. Exemptée du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération (CAF), au même titre que l'autre représentant algérien la JS Kabylie, l'ESS entamera la compétition au 1er tour contre le vainqueur de la double confrontation entre CI Kamsar (Guinée) et Renaissance FC (Tchad) (aller : 22-23 décembre, retour : 5-6 janvier).

R.S

Brèves

ETHIOPIE

Première réunion du Conseil de sécurité sans déclaration commune

Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu mardi sa première réunion consacrée à la guerre au Tigré en Ethiopie qui a fait fuir plus de 40.000 personnes vers le Soudan voisin, sans produire de déclaration commune, selon des diplomates. "L'Afrique du Sud a demandé du temps afin que les émissaires puissent mener leurs consultations et en référer à l'Union africaine. Et une déclaration pourrait compliquer la situation", a expliqué un diplomate africain sous anonymat à l'issue de la session. "Les Européens ont fait part de leurs préoccupations, condamné les violences à caractère ethnique et demandé la protection des civils", a affirmé de son côté un diplomate européen, également sous couvert d'anonymat. Interrogé sur les hésitations qui semblent dominer au Conseil de sécurité sur le conflit du Tigré, le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, a souligné que l'Union africaine était en première ligne dans les efforts internationaux et que le secrétaire général soutenait cette approche. Dans un communiqué, l'organisation Human Rights Watch a appelé l'ONU à déclencher une enquête sur les violations des droits humains et la discrimination envers les groupes ethniques, incluant le rappel par l'Ethiopie de Casques bleus originaires du Tigré de la mission de paix de l'ONU au Soudan du Sud.

... Au moins 600 civils tués le 9 novembre au Tigré

Au moins 600 personnes ont été tuées au cours du "massacre" perpétré par des miliciens tigréens le 9 novembre à Mai Kadra, localité du Tigré, au début du conflit dans cette région du Nord de l'Ethiopie, a indiqué mardi la Commission éthiopienne des Droits de l'Homme (EHRHC). L'EHRHC, administrativement indépendante mais dont le directeur Daniel Bekele a été nommé par le Premier ministre Abiy Ahmed, accuse dans un rapport préliminaire une "milice informelle de jeunes Tigréens et les forces de sécurité loyales aux autorités locales, d'être les auteurs du carnage visant des saisonniers non-Tigréens". Amnesty International avait déjà rapporté que "probablement des centaines" de civils avaient été "poignardés ou tués à la hache" le 9 novembre à Mai Kadra, depuis le début, le 4 novembre, de l'opération militaire lancée par le gouvernement fédéral contre les autorités régionales du Front de libération du Peuple du Tigré (TPLF). Dans son rapport, l'EHRHC accuse une "milice informelle" de jeunes Tigréens, appelée "Samri", "épaulée" par les forces de sécurité locales loyales au TPLF, d'avoir, "avant de se retirer face à l'avancée de l'armée fédérale", ciblé des paysans saisonniers "identifiés comme d'origine ethnique amhara et wolaita", travaillant dans les exploitations de sésame ou sorgho. "Tout au long de la nuit", les auteurs ont tué à coups de bâtons, couteaux, machettes ou hachettes, ou "en étran- glant avec des cordes", se livrant au pillage et à la destruction, décrit l'EHRHC qui estime que ces faits "sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre".

EXPLOSION AU PORT DE BEIROUT (LIBAN) Un juge réclame une enquête sur trois ministres



Le juge dirigeant l'enquête libanaise sur l'explosion meurtrière du 4 août dans le port de Beyrouth veut que des investigations soient menées à l'encontre de trois ministres pour leur possible responsabilité dans cette catastrophe, a annoncé mardi une source judiciaire. Le juge Fadi

Sawan a réclamé dans une lettre au parlement - dont un organe est habilité à poursuivre les membres du gouvernement - l'ouverture d'une enquête sur le ministre des Travaux publics et des Transports Michel Najjar ainsi que sur ceux des Finances Ghazi Wazni et de la Justice Marie-Claude Najm, selon

la même source. Il lui a aussi demandé de se pencher sur le rôle de plusieurs autres personnes ayant occupé les mêmes fonctions ministérielles dans les trois précédents gouvernements. Les investigations qu'à lui-même effectuées le juge Sawan ont fait naître "certains soupçons quant à

la responsabilité de ces ministres et à leurs défaillances face à la gestion de la présence dans le port de nitrate d'ammonium" dont l'explosion de centaines de tonnes a fait plus de 200 morts et des milliers de blessés et ravagé une grande partie de la capitale, a ajouté cette source.

EGYPTE

L'ONU préoccupée de l'Arrestation de défenseurs de droits humains

L'ONU est "très préoccupée" par les informations sur les arrestations survenues en Egypte de défenseurs de droits humains, jugeant qu'il ne "devrait pas y avoir de prisonniers de conscience au 21e siècle", a déclaré mardi le porte-parole de l'organisation. "Nous sommes très préoccupés par ces informations sur des arrestations et le traitement réservé à ces défenseurs des droits humains, incluant les trois membres de l'Initiative égyptienne pour les droits personnels" (EIPR), a affirmé Stéphane Dujarric, interrogé lors de son point-presse quotidien.

Dans un communiqué, Amnesty International avait dénoncé plus tôt une aggravation de la répression en Egypte contre ces militants. Selon l'organisation internationale, le directeur exécutif de l'EIPR, Gasser Abdel-Razek, arrêté jeudi, a reçu un "traitement inhumain et cruel" en prison. "Il ne devrait pas y avoir de prisonniers de conscience au 21e siècle. Personne ne devrait être arrêté pour avoir une opinion politique" et ces "personnes ne devraient pas être détenues pour avoir exprimé leurs vues politiques", a insisté Stéphane Dujarric.

PRÉSIDENTIELLE AU CENTRAFRIQUE

Des candidats accusent Touadéra de vouloir les écarter

Des candidats déclarés de l'opposition à la présidentielle en Centrafrique ont accusé mardi le président Faustin Archange Touadéra, qui brigue un second mandat, de vouloir les écarter avant même le scrutin fin décembre, notamment en faisant invalider leurs candidatures. Le premier tour prévu le 27 décembre, en même temps que les législatives, se déroulera dans un pays en guerre civile depuis plus de sept ans et encore aux deux tiers sous la coupe de groupes rebelles armés. Vingt-deux personnes ont déposé leur candidature pour la magistrature suprême, dont M. Touadéra, élu en 2016, et l'ancien président François Bozizé, renversé en 2013 par une coalition armée dominée par les musulmans, la Séléka. La Cour constitutionnelle doit encore valider leurs candidatures avant le 3 décembre et nombre d'observateurs pressentent qu'elle pourrait exclure Bozizé et d'autres.

AFGHANISTAN

Les pourparlers de paix entre le gouvernement et les talibans avancent

Les négociateurs qui participent aux pourparlers de paix entre le gouvernement afghan et les talibans à Doha sont sur le point de passer à l'étape suivante des discussions, selon des sources proches des négociations. Les premières négociations directes entre les deux parties ont démarré mi-septembre, mais ont failli capoter en rai-

son de différends sur le cadre et l'ordre du jour des discussions. Après deux mois sans réelles avancées, les sources proches des négociations ont affirmé mardi qu'un accord avait été trouvé sur toutes les questions qui faisaient obstacle. En visite au Qatar, le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo avait appelé samedi les talibans

et le gouvernement afghan à accélérer les pourparlers. En février, un accord historique entre les Etats-Unis et les talibans avait été signé à Doha pour mettre fin à la plus longue intervention militaire américaine de l'histoire. Le calendrier établi alors prévoit un départ complet des troupes américaines mi-2021, mais en échange de garanties

de sécurité, de progrès dans les pourparlers de paix et d'une réduction de la violence. Or les violences ont augmenté dans le pays avec notamment une multiplication des attaques contre les forces de sécurité afghanes. Encore mardi, au moins 14 personnes ont été tuées dans un attentat à la bombe dans le centre du pays, selon des responsables.

SAHARA OCCIDENTAL

La RASD appelle l'UA à prendre des mesures plus fermes contre le Maroc

La République arabe sahraouie démocratique (RASD) a appelé de nouveau l'Union africaine (UA) à prendre des mesures plus fermes face à la violation marocaine de l'acte constitutif de l'UA et la poursuite de son occupation militaire de parties d'un territoire appartenant au Sahara occidental, un pays africain et membre fondateur de l'organisation panafricaine.

La RASD a réitéré son appel lors de sa participation à la 67^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), dont les travaux ont débuté, lundi, et se poursuivront jusqu'au 3 décembre prochain. Dans ce cadre, le représentant de la République sahraouie et coordonnateur avec la CADHP, Widad Al-Mustapha, a présenté, mardi, une communication par laquelle il a fait part aux membres de la CADHP et aux représentants des institutions nationales et de la société civile, des derniers développements de la cause sahraouie.

Le responsable sahraoui a entamé son intervention, en évoquant la nouvelle situation imposée par l'occupant marocain du fait de la violation par ce dernier de l'accord de cessez-le-feu, à travers son agression militaire, le 13 novembre courant, contre les civils sahraouis et l'ouverture de nouvelles brèches dans le mur de la honte, ce qui a mis l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) dans l'obligation d'intervenir pour protéger les citoyens sahraouis sans défense au niveau de la brèche illégale d'El-Gueguerat.

Tout en imputant au Maroc l'entière responsabilité des répercussions de sa violation du cessez-le-feu, M. Widad Al-Mustapha a appelé les Nations unies et l'UA à intervenir, en toute urgence, en vue de mettre fin à la colonisation de la dernière colonie en Afrique. Le représentant de la République sahraouie a, par ailleurs, salué le rôle historique de l'UA dans l'accompagnement et le soutien apportés à la cause sahraouie juste, revendiquant toutefois "une prise de mesures plus rigoureuses face à la transgression éhontée par le Royaume marocain de l'acte constitutif de l'organisation africaine".

Preuve à l'appui, M. Mustapha a mis en avant "le non-respect des frontières héritées au lendemain de l'indépendance, et l'occupation militaire de territoires d'un pays voisin et membre fondateur de l'UA, en l'occurrence la République sahraouie".



Dans son allocution lors de cette session, le responsable sahraoui a évoqué la situation légale des territoires sahraouis, remettant en question la nature de l'existence marocaine sur des parties occupées du sol sahraoui.

Une telle présence a été qualifiée d'occupation illégale, conformément aux résolutions de 1979 et 1980 de l'Assemblée générale de l'ONU, mais également l'avis de la CIJ de 1975, celui de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de 2016 et 2018, les avis juridiques conus de 2002 et l'avis consultatif de l'UA de 2015, a-t-il rappelé.

SUFFISAMMENT DE CONCESSIONS PAR LES SAHRAOIS POUR INSTAURER LA PAIX

"Le peuple sahraoui a démontré, trois décennies durant, la force de son pari sur la paix comme seule alternative, et a fait assez de concessions pour instaurer la paix équitable sous-tendant la charte onusienne, l'acte constitutif de l'UA et le droit international", a expliqué le responsable sahraoui.

Et de déplorer les choix faits par le régime marocain qui a agi dans le sens contraire, "en bafoyant sciemment et avec préméditation l'accord de cessez-le-feu". Par ailleurs, M. Widad Al-Mustapha a dénoncé les pratiques auxquelles se livrent certaines grandes puissances au niveau du Conseil de sécurité, pour tenter d'entraver le travail de la Minurso, citant en particulier la France qui essaie de réduire les missions de l'instance onusienne à la surveillance du cessez-le-feu. Le Front Polisario avait, à maintes reprises, mis en garde le SG de l'ONU et les membres du Conseil de sécurité ainsi que le SG de l'UA contre ces comportements. Évoquant la situation dans les territoires occupés, le responsable sahraoui a appelé une nouvelle fois la CADHP à la mise en œuvre de la décision de

l'UA qui a ordonné de dépêcher une délégation pour visiter ces territoires afin de constater et de rapporter la situation qui y prévaut. Et de s'adresser à la CADHP "au nom de la conscience humaine et de ses responsabilités en matière des droits de l'Homme, hâter son intervention pour protéger le peuple sahraoui de la répression marocaine systématique à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme sahraouis". De même qu'il a appelé, en sa qualité de plus haute instance africaine chargée de protéger et de défendre les droits de l'Homme, à intervenir pour mettre fin aux interpellations, aux procès iniques et à la torture dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme sahraouis. La CADHP a été aussi exhortée d'œuvrer pour la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis, détenus dans les geôles marocaines et le règlement du dossier des disparus.

APS

LAÏYOUNE ET BOUJDOUR OCCUPÉES

Graves violations des droits de l'Homme

La machine de répression militaire marocaine continue de cibler les enfants du peuple sahraoui dans les territoires occupés, alliant intimidation, embargo et harcèlement, comme en témoigne l'enfant Hayat Moulay Ahmed Cidia (Aldia), victime de ces pratiques exercées par les responsables de son école et du centre de police à Laïyoune, indiquent des rapports sahraouis sur les droits de l'Homme.

A Boujdour occupée, la répression par l'occupant marocain bat son plein et cible même les foyers des Sahraouis, en limitant leur déplacement et en interdisant à la population solidaire de leur rendre visite, dans une image très expressive des hostilités que manifestent le régime marocain contre des civils désarmés sur leur territoire occupé, rapportent des médias sahraouis. Les domiciles des activistes pour les droits des Sahraouis, pour ne citer que Fatma Mohamed El-Hafedh, Sultana Sid Ibrahim Khaya, et Hamdi Mohamed Habadi, sont à présents placés sous embargo et encerclés depuis quelques jours déjà par des éléments de l'armée marocaine en tenue officielle et en civil. Une panoplie de photos et de vidéos a été relayée sur les réseaux sociaux pour mettre au grand jour cet embargo ou encore l'hystérie affichée par les forces d'occupation qui s'emploient à encercler les domiciles des militants et interdire tout contact avec les citoyens solidaires. A noter que de nombreux citoyens ont été interdits de rendre visite à la militante Sultana Khaya, dont les membres de la famille continuent à souffrir des blessures qu'ils ont subies suite à une attaque brutale par les forces ennemies, et interdits de se rapprocher de Fatma Mohamed El-Hafedh, traitée par la police marocaine avec provocation et humiliation. Face au bouloement des droits de l'Homme dans les territoires occupés et la politique de vengeance adoptée par l'occupation marocaine, les Sahraouis montrent encore une fois que leur détermination et insistance à poursuivre la lutte armée pour recouvrer la souveraineté de la République sahraouie sont plus fortes et plus résistantes que jamais. Le cas de l'enfant Hayat Moulay Ahmed Cidia, ciblée par la machine d'intimidation marocaine, est un exemple on peut plus édifiant de l'acharnement de l'occupant se venger du peuple sahraoui, qui demeure déterminé à lutter pour recouvrer ses territoires occupés et préserver ses richesses. En effet, selon des rapports sahraouis, l'enfant, âgé d'à peine 12 ans, a été maltraité à l'intérieur même de son école avant d'être conduit à un poste de police à El-Ayoune occupée, au seul motif de porter une tenue aux couleurs de l'emblème sahraoui.

En guise de solidarité, des composantes de la société civile sahraouie dans les villes occupées, ont lancé, mardi, une campagne sous le slogan "Nous sommes tous Aldia". Il s'agit par cette campagne de démontrer la terreur et les actes racistes auxquels se livre le régime d'occupation marocain à l'encontre des enfants sahraouis, ce qui est une violation flagrante de la loi et des conventions internationales sur la protection des enfants, selon les organisateurs de cette initiative. Un communiqué sanctionnant cette initiative a affirmé que ces actes de harcèlement interviennent concomitamment avec le retour à l'affrontement militaire au Sahara occidental, mettant en garde contre la campagne malveillante menée par les forces d'occupation marocaine contre les Sahraouis dans les villes occupées, qui pourrait conduire à d'autres agressions qui toucheraient des enfants, voire même des adultes. Tout en condamnant ces actes, criminels et contraires à la loi, les organisateurs de la campagne ont rappelé les prescriptions des conventions internationales pertinentes, notamment l'article 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant (HCDH) de 1989 et la Convention de Genève IV sur la situation des enfants lors des conflits armés.

APS

NEW YORK

L'ONU confirme la poursuite des affrontements militaires

Stephane Dujarric, le porte-parole du secrétaire général des Nations unies a confirmé, mardi, la poursuite des hostilités au Sahara occidental, appelant à éliminer tous les obstacles à la reprise du processus politique. "Nous continuons également de recevoir des informations faisant état de coups de feu sporadiques, et cela le long des parties Nord et Est du mur de sable marocain", a-t-il déclaré lors d'un point de presse, au moment où le Maroc continue de minimiser l'ampleur des affrontements à El Guerguarat au Sud-ouest du Sahara Occidental. Dujarric a précisé que "ces incidents ont eu lieu principalement de nuit", affirmant que la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso), est toujours présente sur tout le territoire sahraoui y compris à El Guerguarat. "Ils (éléments de la mission) continuent, de toute évidence, à surveiller la situation", a-t-il assuré. Et d'ajouter : "La Mission continue, de toute évidence, à être en contact avec toutes les parties prenantes concernées et notre message continue d'indiquer clairement que les parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour désamorcer les tensions, éliminer tous les obstacles à la reprise du processus politique".

La guerre, que l'Etat occupant marocain lui-même a admis avoir déclenché il y a deux semaines, a, par conséquent, fait de tout le territoire du Sahara occidental "une zone de guerre ouverte", a déclaré la mission du Front Polisario auprès des Nations unies. "Jusqu'à présent, malgré les tentatives marocaines de minimiser la gravité

de la situation, des affrontements militaires intenses entre l'armée sahraouie et les forces armées de l'occupation marocaine se poursuivent le long du mur militaire illégal marocain ayant causé déjà des pertes humaines et matérielles", a affirmé le Front Polisario. L'armée marocaine, dont le moral est au plus bas, selon des experts militaires, a subi de nombreuses pertes en équipements et en vies humaines, selon l'armée sahraouie. Les forces armées marocaines ont mené le 13 novembre 2020, en violation au cessez-le-feu de l'ONU, une agression militaire à El Gurguarat où des Sahraouis civils manifestaient pacifiquement pour réclamer la fermeture définitive de la brèche illégale créée par le Maroc le long du mur de sable.

APS

Néga-sionisme : la guerre d'Israël contre l'histoire palestinienne

Lorsque l'acteur palestinien Mohammed Bakri a réalisé un documentaire sur Jénine en 2002 — filmé immédiatement après que l'armée israélienne eut achevé de saccager la ville de Cisjordanie, laissant la mort et la destruction dans son sillage —, il a choisi un narrateur inhabituel pour la scène d'ouverture : un jeune Palestinien muet.

Jénine avait été isolée du monde pendant près de trois semaines alors que l'armée israélienne rasait le camp de réfugiés voisin et terrorisait sa population. Le film de Bakri, Jénine, Jénine, montre le jeune homme se dépêchant silencieusement entre des bâtiments détruits, utilisant son corps nerveux pour illustrer les endroits où les soldats israéliens ont tiré sur des Palestiniens et où des bulldozers ont rasé des maisons, parfois sur la tête de leurs habitants.

Il n'était pas difficile de déduire la signification plus large du message de Bakri : s'agissant de leur propre histoire, les Palestiniens se voient refuser une voix. Ils sont des témoins silencieux de leur propre histoire, et des souffrances et des abus infligés à leur peuple.

L'ironie est que Bakri a lui-même subi un tel sort depuis la parution du documentaire Jénine, Jénine il y a 18 ans. Aujourd'hui, on se souvient peu de son film ou des crimes choquants qu'il a enregistrés, seules les batailles juridiques interminables pour empêcher sa diffusion le ramenant à l'actualité.

Bakri est depuis lors ligoté devant les tribunaux israéliens, accusé d'avoir diffamé

les soldats qui ont perpétré l'attaque. Il a payé un prix personnel élevé. Menaces de mort, perte de travail et factures juridiques interminables qui l'ont presque mis en faillite. Un verdict dans le dernier procès contre lui, intenté par le procureur général israélien, est attendu dans les prochaines semaines.

Bakri est une victime particulièrement éminente de la longue guerre d'Israël contre l'histoire palestinienne. Mais il existe d'innombrables autres exemples. Pendant des décennies, plusieurs centaines de résidents palestiniens du sud de la Cisjordanie se sont battus contre leur expulsion, les responsables israéliens les qualifiant de squatters. Selon Israël, les Palestiniens sont des nomades qui ont sauvagement construit des maisons sur des terres qu'ils ont saisies à l'intérieur d'une zone de tir de l'armée.

Les contre-allégations des villageois ont été ignorées jusqu'à ce que la vérité soit récemment découverte dans les archives d'Israël.

Ces communautés palestiniennes sont, en fait, présentes sur des cartes antérieures à l'État d'Israël. Les documents officiels israéliens présentés au tribunal

le mois dernier montrent qu'Ariel Sharon, un général devenu homme politique, a conçu une politique d'établissement de zones de tir dans les territoires occupés pour justifier les expulsions massives de Palestiniens, comme ces communautés dans les collines d'Hébron. Les résidents ont la chance que leurs affirmations aient été officiellement vérifiées, même s'ils dépendent toujours de la justice douteuse d'un tribunal d'occupation israélien. Les archives d'Israël sont scellées à la hâte précisément pour éviter tout danger qu'elles confirment l'histoire palestinienne depuis longtemps écartée et discréditée.

Le mois dernier, le contrôleur d'État d'Israël, un organe de surveillance, a révélé que plus d'un million de documents archivés étaient toujours inaccessibles, même s'ils avaient dépassé leur date de déclassification. Néanmoins, certains se sont glissés à travers les mailles du filet. Les archives ont, par exemple, confirmé certains des massacres à grande échelle de civils palestiniens perpétrés en 1948, l'année où Israël a été créé en déposant les Palestiniens de leur patrie.

Lors d'un de ces massacres à Dawaymech, près d'un endroit où les Palestiniens luttent aujourd'hui contre leur expulsion de la zone de tir, des centaines ont été exécutés, alors même qu'ils n'offraient aucune résistance, pour inciter la population dans son ensemble à fuir. D'autres dossiers ont corroboré les affirmations palestiniennes selon lesquelles Israël aurait détruit plus de 500 villages palestiniens lors d'une vague d'expulsions massives la même année pour dissuader les réfugiés d'essayer de rentrer. Des documents officiels ont également réfuté l'affirmation d'Israël selon laquelle l'état hébreu aurait instamment demandé aux 750 000 réfugiés palestiniens de rentrer chez eux. En fait, comme le révèlent les archives, Israël a obscurci son rôle dans le nettoyage ethnique de 1948 en inventant une histoire selon laquelle ce sont les dirigeants arabes qui auraient donné aux Palestiniens de partir.

La bataille pour éradiquer l'histoire palestinienne ne se déroule pas seulement dans les tribunaux et les archives. Elle commence dans les écoles israéliennes. Une nouvelle étude d'Avner Ben-Amos, professeur d'histoire à l'Université de Tel Aviv, montre que les élèves israéliens n'apprennent presque rien de véridique sur l'occupation, même si beaucoup l'appliquent bientôt en tant que soldats dans une armée prétendant « morale » qui règne sur les Palestiniens.

Les cartes des manuels de géographie enlèvent la soi-disant « Ligne verte » délimitant les territoires occupés pour présenter un Grand Israël souhaité depuis longtemps par les colons. Les cours d'histoire et d'éducation civique échappent à toute discussion sur l'occupation, les violations des droits de l'homme, le rôle du droit international ou les lois lo-

cales de type apartheid qui traitent les Palestiniens différemment des colons juifs vivant illégalement à la porte d'à côté.

Au lieu de cela, la Cisjordanie est identifiée sous les noms bibliques de « Judée et Samarie », et son occupation en 1967 est qualifiée de « libération ».

Malheureusement, l'effacement par Israël des Palestiniens et de leur histoire est repris à l'extérieur par des mastodontes numériques tels que Google et Apple.

Les militants de la solidarité palestinienne ont passé des années à se battre pour que les deux plates-formes incluent des centaines de communautés palestiniennes de Cisjordanie sans leur carte, sous le hashtag #VoiciMonVillage (#HereMyVillage). Les colonies juives illégales, quant à elles, sont prioritaires sur ces cartes numériques.

Une autre campagne, #MontrezLeMur (#ShowTheWall), a fait pression sur les géants de la technologie pour qu'ils indiquent sur leurs cartes le chemin de la barrière en acier et en béton de 700 kilomètres de long d'Israël, effectivement utilisée pour annexer le territoire palestinien occupé en violation du droit international.

Et le mois dernier, des groupes palestiniens ont lancé une autre campagne, #GoogleMapsPalestine, exigeant que les territoires occupés soient étiquetés « Palestine », pas seulement Cisjordanie et Gaza. L'ONU a reconnu l'État de Palestine en 2012, mais Google et Apple ont refusé de faire de même.

Les Palestiniens affirment à juste titre que ces entreprises font disparaître la Palestine, tout comme le font les manuels israéliens, et qu'elles soutiennent la « cartographie de la ségrégation » qui reflète les lois d'apartheid israéliennes dans les territoires occupés.

Les crimes d'occupation d'aujourd'hui (démolitions de maisons, arrestations de militants et d'enfants, violence meurtrière des soldats et expansion des colonies) sont documentés par Israël, tout comme ses crimes antérieurs.

Les futurs historiens dénicheront peut-être un jour ces documents dans les archives et apprendront la vérité. Que la politique israélienne n'était pas motivée, comme Israël le prétend maintenant, par des problèmes de sécurité, mais par un désir colonial de détruire la société palestinienne et de faire pression sur les Palestiniens pour qu'ils quittent leur patrie afin d'être remplacés par des Juifs. Les leçons pour les futurs chercheurs ne seront pas différentes des leçons apprises par leurs prédécesseurs, qui ont découvert les documents de 1948.

Mais en vérité, nous n'avons pas besoin d'attendre toutes ces années. Nous pouvons comprendre ce qui arrive aux Palestiniens dès aujourd'hui, simplement en refusant de participer à la conspiration visant à les faire taire. Il est temps d'écouter.

Par Jonathan Cook

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE

N°:22/2020

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE LAGHOUAT CITE SASSI
BOULAFAA
NIF: 001303019002462

Intitulé de l'Opération: étude adaptation, réalisation et équipement d'une polyclinique à baïdha.

La direction des équipements publics de la wilaya de Laghouat lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale relatif à l'étude d'adaptation et suivi d'une polyclinique à BAÏDHA.

Les bureaux d'études d'architecture inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, ayant un agrément CNOA valide et BET privé agréé et BET Public et ayant assuré au moins la maîtrise d'œuvre d'un projet classé à la catégorie « B » ou 02 projet classé catégorie « A ». Et qui sont intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges, auprès de la direction des équipements publics de la wilaya de Laghouat (Sagï Boulafaa-Laghouat).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, L'offre technique, l'offre graphique, et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de BET, la référence et l'objet de l'appel d'offre « Etude d'adaptation et suivi d'une polyclinique à BAÏDHA » ainsi que la mention « dossier de candidature », « L'offre graphique », « L'offre technique » ou « L'offre financière » selon le cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » appel d'offres N° 22/2020 et l'adresse du maître d'ouvrage

L'offre de candidature: il doit comporter les pièces suivantes :

Une déclaration de candidature, Une déclaration de probité, Les statuts pour les sociétés, Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, capacité professionnelle ; L'agrément, capacité financières ; les bilans financiers et référence bancaire, capacités techniques ; moyens humains et moyens matérielles + références professionnelles..... voir article 08 du cahier des charges.

L'offre technique: il doit comporter les pièces suivantes :

-Une déclaration à soussigner, Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté », Tout document permettant d'évaluer l'offre technique.

L'offre de prestations: vu l'article 08 du cahier des charges.

L'offre financière: il doit comporter les pièces suivantes :

(Lettre de soumission, Annexe 01 « Honoraires de BET »).

Les offres doivent être déposées auprès de LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE LAGHOUAT (cité sagï boulaflaa-Laghouat) le dernier jour de la durée de préparation des offres qui est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP (à 15 H et 30 m).

L'ouverture, en séance publique, des plis des dossiers de candidature, des offres technique et financière intervient pendant la même séance s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiquée ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus à 14 h. ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'à jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 15 jours + 03 mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

LA NATION 26/11/2020 ANEP 2016019172